

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°1/2022

Nomenclature ACTE :
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil vingt-deux, le 7 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	15
		Pour :
		Contre :
		Abstentions :
		<i>Cf corps de la délib.</i>

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Aurélie GILBERT, André EMMENDOERFFER, Nicolas CHEVALLIER, Emilie BERGONHE, Philippe PERCHE, Gilles JACQUET, Damien LESPINASSE, Christian FOURNET, Cheyenne GREAULT et Josette DOURBIAS.

Pouvoir : Olivier PERRIER à Stéphanie CUSIN-PANIT

Secrétaire de séance : Nicolas CHEVALLIER

AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

Date de la convocation :
28 janvier 2022

Ce projet consiste à la reconstruction d'un mur de soutènement situé dans les jardins de la mairie avec plantations d'essences locales.

Date d'affichage :

Il est également prévu de réaménager les toilettes publiques existantes sur le même site pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

Un achat de mobilier urbain tels que bacs en acier corten brut, poubelles de tri sélectif et banc est également envisagé.

Coût global du projet : 62 548,88 € HT – 74 903,43 € TTC

1/ Reconstruction du mur de soutènement

Plusieurs devis sont soumis à l'assemblée pour 3 solutions :

- a) Reconstruction du mur à l'identique,
- b) Enrochement,
- c) Mur en gabion

Après débat, l'assemblée décide à 9 voix pour, 4 contre et 2 abstentions de reconstruire le mur à l'identique afin de préserver le charme du site et d'opter pour le devis de l'Entreprise Soullier s'élevant à 46 055,58 € HT soit 55 266,70 € TTC.

2/ Travaux de réaménagement des toilettes publiques avec accès aux personnes à mobilité réduite

Les devis suivants sont retenus à l'unanimité pour effectuer les travaux nécessaires à l'aménagement des toilettes existantes pour un accès aux personnes à mobilité réduite :

- Maçonnerie : Entreprise SOULLIER: 6 806,97 € HT soit 8 168,36 € TTC
- Menuiserie : SARL MARCADIER : 937,00 € HT soit 1 124,40 € TTC
- Plomberie/Sanitaires : SARL LAURO FRERES : 2 733,42 € HT soit 3 280,10 € TTC
- Modification branchement eau potable : SEA Vallon-en-Sully : 764,86 € HT soit 917,83 € TTC

Montant total des travaux : 11 242,25 € HT soit 13 490,69 € TTC

L'assemblée décide enfin à 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions de valider les devis suivants pour finaliser le projet :

3/ Achat de végétaux :

- Pépinières de l'Aumance : 1 552,15 € HT soit 1 707,36 € TTC

4/ Mobilier urbain :

- COMAT ET VALCO pour 2 corbeilles de tri sélectif et 1 banc : 2 250,00 € HT soit 2 700,00 € TTC
- Les Jardins de Callunes pour 2 bacs en acier corten : 1 448,90 € HT soit 1 738,68 € TTC

Plan de financement prévisionnel :

SUBVENTIONS	MONTANTS HT	%
Etat (DETR)	21 892,11 €	35
Département (Soutien aux aménagements d'espaces extérieurs publics)	18 764,66 €	30
Communauté de Communes du Pays de Tronçais (Fonds de concours)	9 382,33 €	15
Autofinancement commune	12 509,78 €	20
Total Général HT	62 548,88 €	100

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 10 février 2022
Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

